



agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

1
HOUARSAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Confluence

N°04
Juin 2019



LA LETTRE
D'INFO

de l'Argenton
et ses affluents



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES de l'Argenton 2018 - 2022

EDITO

Ce numéro de CONFLUENCE est consacré au nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques. Ce sera la feuille de route de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B) et de la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) pour les 5 ans à venir, en matière de restauration et d'entretien de l'Argenton et ses affluents.

Pour la première fois dans la gestion de l'Argenton, deux structures ont co-signé le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : l'association Deux-Sèvres Nature Environnement et la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres. Nous nous félicitons de cette collaboration pour laquelle ces deux structures se sont engagées à réaliser différents suivis de l'état des cours d'eau.

A l'instar du précédent CTMA, les actions sur la continuité écologique, les berges, le lit mineur, etc...ont été maintenues et même démultipliées afin d'avoir un impact plus important sur l'ensemble du bassin versant. Nous rappelons que les actions mises en œuvre se font sur la base du volontariat et que toutes les dépenses sont intégralement prises en charge par vos intercommunalités et nos partenaires que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Sachez que les élus de votre territoire poursuivent leurs efforts pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui se devra se traduire au 1^{er} janvier 2020, par la mise en place d'un nouveau syndicat à l'échelle du bassin versant du Thouet. Celui-ci concernera les bassins versants du Thouet, de l'Argenton, du Thouaret et de la Dive. Il aura pour missions de mettre en œuvre les CTMA et d'animer le SAGE Thouet.

Nous espérons que le nouveau CTMA de l'Argenton et ses affluents captera l'intérêt et l'adhésion d'un maximum de riverains et usagers pour que l'état de nos cours d'eau continue de s'améliorer.

Catherine PUAUT

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge de l'Environnement et du Développement Durable

Michel CLAIRAND

Vice-Président de la Communauté de Communes du Thouarsais en charge de la Conservation du Patrimoine et de la Biodiversité

Qu'est ce qu'un CTMA ?



Un CTMA est un outil contractuel de 5 ans, proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dont l'objectif est de réduire les sources de pollutions ou de dégradations physiques des milieux aquatiques.





Confluence Argent - Dolo à Voullentin

Ce nouveau CTMA prend en compte l'ensemble du bassin versant de l'Argenton en Deux-Sèvres, sur un linéaire de **217 km de cours d'eau**, repartis en **8 masses d'eau**¹, sur 16 communes. Il répond aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, est conforme aux dispositions du SDAGE² Loire-Bretagne et a reçu un avis favorable du Comité Local de l'Eau du SAGE³ Thouet. Il a été signé le **30 mars 2018** et a été déclaré d'intérêt général par l'arrêté préfectoral du **19 juillet 2018**.

Le CTMA va s'étaler sur 5 ans, de 2018-2022, pendant lesquels plusieurs structures se sont engagées à mener différentes actions. Il est mis en œuvre par l'**Agglomération du Bocage Bressuirais** (Agglo2B), y compris sur la partie thouarsaise, dans le cadre d'une convention d'entente signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT). Des opérations de suivis sont portées par l'association **Deux-Sèvres Nature Environnement** et la **Fédération de Pêche des Deux-Sèvres**.

Ce contrat est animé par 3 Techniciens Médiateurs Rivière.

Le montant prévisionnel du CTMA s'élève à 3 742 206 € TTC. Il bénéficie des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (68%), de la Région Nouvelle Aquitaine, de la DREAL Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Le reste à charge est partagé entre l'Agglo2B et la CCT, aucune participation financière n'est demandée aux riverains.



Signature du CTMA le 30 mars 2018

De gauche à droite : Pierre LACROIX, Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres, Jean-Michel BERNIER, Président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, Martin GUTTON, Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Michel CLAIRAND, Vice-Président à la Communauté de communes du Thouarsais, Yanik MAUFRAS, Président de Deux-Sèvres Nature Environnement

Objectifs du CTMA :

- Préservation et restauration du lit mineur des cours d'eau, des berges et de la ripisylve⁴
- Restauration de la continuité écologique
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Préservation des zones humides latérales, des annexes hydrauliques et des prairies
- Préservation des usages associés aux cours d'eau

Ces objectifs sont déclinés en actions :

- Etudes préalables et aménagement d'ouvrages hydrauliques
- Aménagement d'abreuvoirs, pose de clôtures, suppression de peupliers sur berges...
- Aménagement de frayères à brochets
- Enlèvement sélectif des embâcles
- Arrachage de la Jussie
- Acquisition foncière de plan d'eau
- Réalisation de suivis biologiques
- Actions de communication et de sensibilisation



Le Dolo - La Chaize à Bressuire

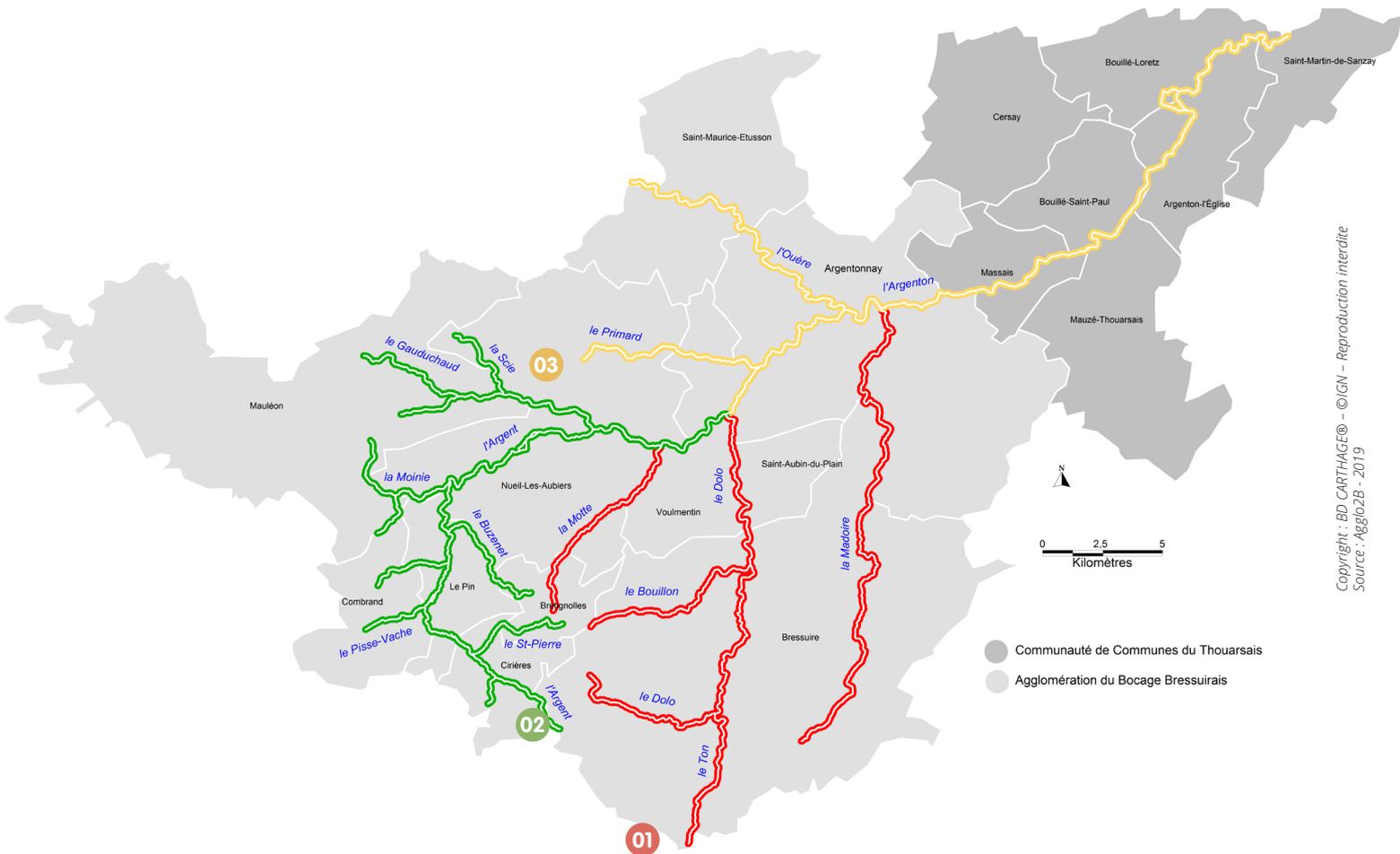
¹ Masse d'eau : découpage des rivières en portions de cours d'eau homogène

² SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

³ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁴ Ripisylve : végétation des berges

LE PÉRIMÈTRE DU CTMA



Copyright : BD CARTHAGE® - ©IGN - Reproduction interdite
Source : Agglo2B - 2019

Les 3 techniciens de rivière

01

Vanina SECHET

• **Cours d'eau :**
le Dolo, le Ton,
la Madoire, le Bouillon
et la Motte

02

Benjamin AUDEBAUD

• **Cours d'eau :**
l'Argent et affluents,
la Scie, les ruisseaux
de Gauduchaud,
la Moinie, le Buzenet,
le Soulier, le St-Pierre,
le Pisse-Vache

03

Guillaume KOCH

• **Cours d'eau :**
l'Argenton, l'Ouère, le
ruisseau du Primard



 Le Saint-Pierre - Coteau à Brétignolles



LES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Les actions suivantes visent à rétablir la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Ces actions permettent également de diversifier les écoulements, les habitats aquatiques et la biodiversité des cours d'eau.



1 La Motte à Voulmentin

1- GESTION DE SEUILS RACINAIRES

Suppression de seuils naturels créés par les systèmes racinaires des arbres sur certains ruisseaux.



3 Le Saint-Pierre - La Bergeonnière à Brétignolles

2- RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Aménagement des ouvrages structurants selon le résultat des études préalables :

- Maintien de la ligne d'eau et équipement de l'ouvrage pour le franchissement piscicole et le transit sédimentaire,
- Abaissement partiel de la ligne d'eau et équipement de l'ouvrage,
- Suppression de l'obstacle avec restauration d'une ligne d'eau naturelle.



2 Le Dolo - bd de la rivière à Bressuire

3- CIRCULATION PISCICOLE PETITS OUVRAGES

Réalisation de réhaussement de radiers par apport de granulats en aval d'obstacles (seuils de ponts, passages busés...) dans le but de les enlever.



4 La Scie - Pont de la RD756 à Nueil-Les-Aubiers

4- EFFACEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

Suppression d'ouvrages hydrauliques n'ayant pas de consistance légale ou plus d'utilité.



5 L'Argenton - Auzay à Argentonny

5- ETUDES PREALABLES

Réalisation d'études préalables à l'aménagement des ouvrages hydrauliques structurants (chaussées de moulins, batardeaux, barrage à clapets) comprenant un état des lieux du site et des usages, la proposition de scénarii d'aménagement, une concertation avec les riverains et usagers et l'étude approfondie du projet retenu.



6 Le Dolo - La Chaize à Bressuire

7- RETRAIT ET REMPLACEMENT D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT

Démantèlement ou remplacement de passerelles, passages busés ou autres systèmes de franchissement qui créent un obstacle à la continuité.



7 La Moinie - La Galardière à Mauléon



RESTAURATION DES BERGES ET DU LIT MINEUR



1 Restauration des berges sur l'Argent

1- RESTAURATION LOURDE DE LA RIPISYLVE :

Abattage, ébranchage, recépage de la végétation des berges pour réouvrir le lit de certains ruisseaux.



2 Le Dolo - La Haute Touchegond à Bressuire

2 - AMENAGEMENT D'ABREUVOIRS ET DE FRANCHISSEMENTS BOVINS :

Création de descentes empierrées simples ou doubles (sur ruisseaux), installation de pompes à museau ou de bacs abreuvoir, afin de limiter l'accès du bétail à la rivière.



3 L'Argent - Grand Pont à Voulmentin

3- SUPPRESSION DES PEUPLIERS SUR BERGES :

Abattage des peupliers arrivés à maturité sans valeur marchande ou présentant un risque de chute, pour éviter la création d'embâcles et l'érosion des berges.



5 Le Dolo - L'Ordonnière à Bressuire

4- ENLEVEMENT SELECTIF DES EMBÂCLES :

Retrait des accumulations de bois gênant pour l'écoulement des eaux.



4 L'Argenton - Pont de la Chatrière à Nueil-Les-Aubières

5- POSE DE CLÔTURES :

Pose de clôtures électriques de type Néo-Zélandaise ou clôtures à barbelés, dans le but de limiter l'érosion et de permettre la végétalisation des berges.



7 Le Dolo - L'Ordonnière à Bressuire



6 Le Saint-Pierre à Brétignolles

6- RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU LIT MINEUR :

Apports de granulats dans le lit du cours d'eau, sous forme de banquettes, pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

7- AMENAGEMENT DE GUE POUR ENGIS :

Stabilisation des gués existants par apport de granulats afin de limiter le colmatage du lit.

TRAVAUX Abreuvoirs, clôtures et peupliers



Si vous êtes intéressés par ces travaux, veuillez prendre contact avec le technicien de rivière en charge de votre cours d'eau (voir page 4).

ENTRETIEN DES BERGES

ENTRETIEN D'ILOTS ET ANNEXES HYDRAULIQUES :

Arasement périodique de la végétation d'îlots pour la rajeunir et maintenir un bon écoulement des eaux et entretien de frayères à brochets.



ARRACHAGE DE LA JUSSIE :

Arrachage manuel des herbiers de Jussie afin d'éviter sa prolifération.



OBLIGATION D'ENTRETIEN...

L'entretien des berges relève de la responsabilité du propriétaire riverains, tel que le définit le Code de l'Environnement (art. L.215-14).

COMMUNICATION / SENSIBILISATION

ANIMATIONS SCOLAIRES ET TOUT PUBLIC :

Réalisation d'animations auprès du milieu scolaire (écoles, collèges, lycées) et du grand public pour les sensibiliser sur la thématique des cours d'eau (fonctionnement, biodiversité, gestion...).



OUTILS DE COMMUNICATION :

Edition de lettres d'information (CONFLUENCE), dépliants ou plaquettes dans le but d'informer la population et les usagers du bassin versant de l'Argenton, sur l'actualité, les actions proposées et mises en œuvre, la réglementation et la biodiversité.

SUIVIS



SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU :

Réalisation d'inventaires et de suivis afin d'apprécier l'évolution de la qualité des cours d'eau et l'efficacité des actions mises en œuvre (poissons, insectes aquatiques, diatomées, plantes aquatiques...).

ACTUALITÉS

Démantèlement du barrage de l'Ordonnière

Contexte : lors d'une crue, cet ouvrage en béton infranchissable pour les poissons a été contourné par la rivière, érodant la berge en rive gauche. Il a ainsi perdu son utilité pour le riverain, n'était plus fonctionnel et amplifiait le phénomène d'érosion de la berge. Un projet de restauration de la continuité écologique a été proposé tout en garantissant l'usage local (abreuvements des animaux).

Commune : Bressuire.

Objectif : rétablir la continuité écologique et améliorer la qualité écologique et morphologique du Dolo.

Projet : démantèlement du barrage, confortement de la berge, recharge en granulats pour l'enneigement du radier du pont de la D159 E, mise en place de clôture néo-zélandaise, création d'une descente empierrée et d'un passage à gué.

Coût : 11 961,00 € TTC.

Financement : : 60% de subventions (Agence de l'Eau et Département des Deux-Sèvres), 40% Agglo2B.

Calendrier : travaux réalisés du 6 au 10 août 2018.

Effacement du plan d'eau de Bretignolles

Contexte : ce plan d'eau de 2 230 m² situé sur le ruisseau du Saint-Pierre, acheté par la commune, présentait différents désordres : envasement, digues en mauvais état, stagnation de l'eau entraînant une forte augmentation de la température néfaste au maintien et au développement de la faune aquatique.

Commune : Bretignolles.

Objectif : rétablir la continuité écologique et améliorer la qualité écologique et morphologique du Saint Pierre.

Projet : vidange, suppression de la digue et remise du ruisseau dans son lit d'origine.

Coût : 22 183,17 € TTC.

Financement : 100% DREAL Nouvelle Aquitaine.

Calendrier : travaux réalisés d'octobre 2018 à juin 2019.

Restauration écologique et morphologique du Saint-Pierre

Contexte : lors du remembrement, le ruisseau a été déplacé, ce qui a entraîné par endroit : une incision, un élargissement et un tracé rectiligne du lit. Lors des crues, le courant érodait les berges et le fond du lit pour dissiper son énergie face au manque de sédiments mobilisables par le cours d'eau (cailloux, graviers, pierres). Le ruisseau présentait également des petits obstacles à la libre circulation des sédiments et des poissons.

Commune : Bretignolles et Cirières.

Objectif : améliorer le fonctionnement morphologique et restaurer la continuité écologique du ruisseau du Saint Pierre.

Projet : suppression d'un seuil constitué de rochers et de racines, retrait d'un ancien ouvrage de franchissement (buse), réhaussement de radiers par apport de granulats au niveau de 3 ponts et réalisation de banquettes alternées pour redynamiser les écoulements et diversifier les habitats

Coût : 25 916,52 € TTC.

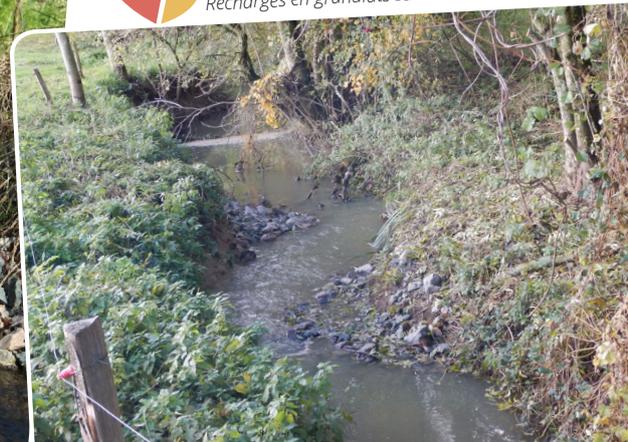
Financement : 95 % de subventions (DREAL Nouvelle Aquitaine, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Deux-Sèvres), 5% Agglo2B.

Calendrier : travaux réalisés en octobre 2018.

Plan d'eau de Bretignolles après travaux



Recharges en granulats sur le Saint-Pierre



www.milieuaquatiques.agglo2b.fr

CONTACTS :

Vanina SECHET : 05 49 65 99 04 / 06 14 47 46 09

Benjamin AUDEBAUD : 05 49 65 99 60 / 06 31 25 67 19

Guillaume KOCH : 05 49 65 99 59 / 06 31 26 66 37

Photos de couverture, de haut en bas et de gauche à droite :

Le Dolo à la Chaize (Bressuire), l'Argent à la Noue Ronde (Nueil les Aubiers), une fleur d'Iris faux-acore, le Myrtil et l'Argenton à Grifférus (Argentonnay)

Projets réalisés grâce aux concours financiers de :



Rédaction : Agglomération du Bocage Bressuirais

Conception et création graphique : SUPERSONIKS.com

Mise en page : Service communication

Impression : Imprimerie Copy Color

Crédits photo : Vanina SECHET, Benjamin AUDEBAUD, Guillaume KOCH

Juin 2019